

RAQUETTES A NEIGE

PROCEDURES OBLIGATOIRES

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire n°99-136 du 21/09/99, BOEN HS n°7 du 23/09/1999 (sorties scolaires). - Circulaire n°92-196 du 03/07/92, BOEN n°29 du 26/07/92 (intervenants ext.). - Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984 - Arrêté ministériel du 20/05/1975 : « Sont interdites aux groupes de mineurs de moins de douze ans les courses en haute montagne sur les rochers et les glaciers ». 	
Autorisations	<ul style="list-style-type: none"> - Du directeur d'école en cas de sortie sans nuitée. - En cas de sortie facultative (dépassant les horaires scolaires), accord daté et signé des parents ou tuteurs légaux concernant la pratique de l'activité et le transport. 	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées : jour, lieu, horaire. - L'activité s'intègre obligatoirement dans le cadre du projet d'école. 	
Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - L'assurance (responsabilité civile et individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les élèves, en cas de sortie facultative. 	
Préalable	Néant	
Taux minimum d'encadrement	<p>ECOLE MATERNELLE Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.</p>	<p>ECOLE ELEMENTAIRE Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.</p>
Qualification	<p>L'activité se déroule en présence du maître et sous sa responsabilité. Les intervenants pédagogiques qui l'assistent doivent être agréés. <u>Intervenant bénévole</u> : suite à un stage placé sous la responsabilité de l'IA. <u>Intervenant rémunéré</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BE et BEES Ski nordique ou alpin (y compris stagiaire dans le cadre de son stage de formation) - Guide de haute montagne - Accompagnateur moyenne montagne (BE Alpinisme au dessus de 2 200m) - AQA Ski (sous la responsabilité d'un BE) ou aspirant guide - ETAPS titulaire. 	
Procédure d'agrément *	<p>Inscrire les nouveaux intervenants bénévoles à une journée d'information : le calendrier départemental annuel des journées d'agrément est envoyé aux écoles en début d'année scolaire. Effectuer la demande d'agrément d'intervenant extérieur : projet et identification (fascicule IA01 « Intervenants extérieurs » - docs 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2) plus la convention (doc 5) si ce sont des intervenants rémunérés.</p>	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Établir la liste des élèves présents lors de l'activité et leur répartition dans les différents groupes - Prévoir une trousse de premiers secours à proximité, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence. - Évoluer <ul style="list-style-type: none"> - dans un secteur de proximité, situé autour ou dans un environnement immédiat d'une structure d'accueil et ne présentant aucun risque objectif (école, gîte, parking, ...) - dans un espace aménagé et sécurisé ou sur des itinéraires repérés, sans rupture de pente, ne présentant aucun risque objectif, permettant un accès facile à un point de secours. - (Voir recommandations pédagogiques) 	

RAQUETTES A NEIGE

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

Lieux d'activités	<ul style="list-style-type: none">- Champs de neige ou dans un secteur de proximité, pistes balisées et autorisées. En tous le cas, proscrire les itinéraires « hors piste » non répertoriés ou non reconnus.
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none">- Matériel individuel en bon état et réglé correctement.- Vérifier les tenues, gants, lunettes...- Prévoir des équipements supplémentaires et de l'eau.- Prévoir par groupe cartes, boussoles, sifflets, sacs poubelles, ... et trousse de secours.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Reconnaître l'itinéraire avant d'entreprendre la sortie.- Connaître les zones d'évolution de chacun des groupes de sa classe.- Se renseigner sur les conditions météorologiques : l'enseignant suspendra ou ajournera l'activité si nécessaire (température, visibilité...).- Partir assez tôt de façon à terminer l'activité au plus tard en milieu d'après-midi.- Fournir une liste nominative des élèves confiés à chaque intervenant.- Disposer d'un téléphone portable peut rendre service.- Fixer un (des) point(s) de regroupement.- Prévoir une trousse de secours
Proposition d'organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Activités possibles : randonnée, orientation, découverte du milieu.- Prévoir les arrêts en bord de piste dans une zone où la visibilité est bonne. ...- Prévoir 2 adultes par sous-groupe (randonnée, découverte du milieu)- Enfants en groupes autonomes de 3 ou 4, échelonnés dans le temps suivant les consignes d'une feuille de route (orientation)- Veiller à ce que la durée de l'activité ne soit pas inférieure au temps de transport.
Remarques	Cette activité doit être l'occasion d'un travail permettant d'aborder la lecture du paysage, l'étude de la carte, la connaissance de l'activité humaine en montagne...
Accompagnement	En plus du personnel d'encadrement pédagogique, pour l'accompagnement des élèves et la gestion matérielle, le maître peut être assisté d'adultes bénévoles, après autorisation du directeur (pas de demande d'agrément).
Documentation pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Revue EPS1 n°101,117.- Bulletin technique n°5 de janvier 89, USEP-FOL 74.- « Le ski alpin à l'école élémentaire », Essai de réponses, Revue EPS.- « Skier et apprendre la montagne » CRDP Grenoble
Personne ressource	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.